



Demande formulée par : M. BOSSON Louis		Fonction : DRH	Date : 12/08/2026
Destinataires		Copie à	
Nom /Matricule	Fonction	Nom	Fonction
BAMBA INZA	Conducteur du Poids Lourds	M.SKRA Hermann M KOUASSI Yvann M.KASSI Alvine	DCPP Assistant Gestionnaire Parc Gestionnaire GPS

OBJET : SURCONSOMMATION DE CARBURANT LORS DE VOTRE MISSION

Monsieur,

Les **10/08/2026**, nous avons constaté que lors de votre mission, à bord du camion immatriculé AA-772-QV-01, vous avez enregistré une consommation de carburant au-dessus de la moyenne autorisée, à savoir :

185,111L pour 140 KM alors que la consommation moyenne est de **131,63L/100km, soit 50L/100km**

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir, dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la présente, toutes les explications écrites que vous jugerez utiles concernant cette surconsommation.

Sans réponse de votre part dans le délai imparti, nous nous verrons dans l'obligation de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nom et visa

M. BOMISSO

E.X.A.T
BP 2508 ABIDJAN 18
Tel: 21 75 45 35 - Cel. 05 99 09 37
Fax: 21 75 45 37

Proposition du demandeur :

☐ Classer sans suite ☐ Avertissement ☐ Licenciement ☐ Mise à pied de : jours

Date de prise d'effet :/...../.....

Avis de la Direction des Ressources Humaines : (Rappels des sanctions antérieures et analyse réglementaire de la sanction)

..... Avant tous propos, je vous rappelle que nous.....
par en tant que conducteur de poids lourd qui s'y.....
s'y connaît dans la matière lors de ma mission.....
j'ai parcouru plusieurs villes de d'ou cette.....

consommation n'est pas de ma faute car nous on
je roule à une vitesse moyenne de 60 km/h donc
c'est normal que la consommation soit au-dessus de
la moyenne. Ces camions comportent 12 rapports de
vitesse et si l'entre prise nous impose sa vitesse à
respecté et à ne pas excéder sa vitesse imposée que
pourions nous dire étant qu'exquissant ? parailleurs,
plus on respecte la vitesse imposée plus la consommation
augmente, donc veuillez nous accorder écouter lorsqu'
on vous dire que les camions ne doivent obéir une
seule vitesse (60 km/h) cela parce que cela peut
provoquer une perte en carburant à l'entre prise.
en conséquence, si vous continuez en en cela les
camions risquant tous de se gâter.

Date :

Nom et visa :

